Le vivre ensemble en jeu dans une « famille d'accueil »

Marc DERYCKE

Université Jean Monnet de Saint-Étienne,
Laboratoire Éducation, Cultures, Politique/Université de Lyon.

Résumé : La contribution traitera à partir des données recueillies au cours d'une longue ethnographie de la rencontre de deux déficiences qui font altérité : d'une part, les fréquents troubles du comportement d'enfants retirés à leur famille et placés par le juge dans une famille d'accueil, de l'autre le « handicap socioculturel » (illettrisme) dont ces parents sont frappés. À l'encontre du préjugé dominant, seront-ils capables en dépit de leur ignorance d'insérer dans la loi du vivre ensemble ceux qui leur sont confiés et qui ont vécu un passé chaotique ? Leur succès montrera que cette éducation ne doit rien à l'expertise, mais à une relation éducative respectueuse de l'autonomie dans l'apprentissage de la liberté.

Mots-clés : Autonomie ; Citoyen/citoyenneté ; Égalité ; Émancipation ; Illettrisme ; Liberté ; Loi ; Trouble du développement ; Vivre-ensemble.

1 Introduction

Cette contribution s'attache à décrire la rencontre de deux déficiences qui font altérité : celle des éducateurs : une « famille d'accueil » composée d'un père analphabète, Raoul, et d'une mère illettrée, Myriam ; de l'autre, celle d'enfants retirés à leur famille et placés par le juge qui, pour ceux qui nous intéresseront ici, présentent des troubles du comportement. Eu égard à ces deux déficiences et selon le préjugé éducatif ambiant : des illettrés sans formation ne peuvent être capables d'éduquer de tels enfants, leur rencontre et le choc qui en résulterait devraient cumuler les difficultés. En dépit de ce pronostic, des vignettes extraites de cas *quasi* cliniques témoigneront non seulement de la pratique de cette famille, mais de ce qu'existe une authentique alternative face au paradigme compensatoire qui vise à agir sur des êtres déficients afin de les restaurer dans la norme dominante[1] ; ici, ré-éduquer ces enfants dont l'insertion dès l'espace

[1] Paradigme décrit par H. Vaz (2016) à propos de la formation des jeunes sourds.

domestique dans la loi du « vivre ensemble » poserait problème. Cette alternative montre que l'intégration de la loi est une émancipation, mais aussi que, contrairement à l'« instruction » sur laquelle souvent on la rabat pour l'y confondre, l'« éducation » n'est pas affaire d'experts, mais d'individus impliqués dans le lien social.

Après avoir contextualisé la situation et présenté la méthodologie, je préciserai les enjeux éducatifs à-venir à partir des espaces domestiques communs, puis je décrirai, au regard du paradigme compensatoire, le cadre posé par cette famille : il repose sur la « supposition d'égalité », formule du philosophe J. Rancière inspirée de J. Jacotot. Deux vignettes témoigneront de cette orientation ; enfin, la conclusion s'interrogera sur la relation dialectique entre autonomie et émancipation dans le vivre ensemble en situation d'altérité.

2 Approche du milieu, sa méthodologie

2.1 Contextualisation

La « famille d'accueil » est l'unité familiale mandatée par le juge au travers d'un de ses membres (ici, la mère) afin d'élever et d'éduquer des enfants retirés à leur famille d'origine parce qu'elle est jugée dans l'incapacité, passagère ou non, d'assumer sa tâche. Les raisons du placement ne lui sont pas divulguées ; le suivi et le lien avec la famille d'origine sont assurés par un(e) assistant(e) social(e).

Famille d'accueil est une formulation préférable à « auxiliaire maternelle », car ce qui est salarié, c'est la proposition d'un lien familial substitutif où les deux figures parentales sont mobilisées, d'autant que, même malade au point de ne pouvoir se déplacer (lombalgie aiguë, par exemple), le parent d'accueil doit prendre soin des enfants accueillis comme s'il disposait de la pleine disposition de ses moyens : il n'est déchargé de sa tâche que s'il doit quitter le domicile pour raison médicale (hospitalisation, revalidation…).

L'altérité fait irruption dans la famille par l'introduction de ces enfants sous son toit : l'« accueil » crée une situation foncièrement nouvelle qui la transforme en son cœur. Elle est déterminée par cinq contradictions dont l'intrication nourrit des tensions qui peuvent devenir antagoniques.

1. Pris en charge depuis l'âge maternel jusqu'à l'adolescence, les enfants dont s'occupe cette famille lui sont étrangers et inversement : de chaque côté, aucun n'est membre, même éloigné, de sa famille.

2. Les parents d'origine sont souvent supposés déchus de leurs droits, préjugé qui interfère dans la relation qu'entretiennent avec eux les parents substitutifs ; les premiers nourrissent un contre-préjugé, considérant la famille d'accueil comme une « voleuse d'enfant » économiquement intéressée à l'injuste décision suite à la machination ourdie par les services sociaux et le juge. Comment alors tisser une relation apaisée dont la famille d'accueil devrait être le moteur ?

Published in : Botea, Bianca ; Popescu-Jourdy, Dana (dir.), *Pratiques de la diversité et de la citoyenneté. Statut et expérience*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004215, doi : 10.17184/eac.9782813004215

3. Le milieu dont les enfants sont issus, les situations vécues font que leurs codes[2], les règles de comportement par imprégnation, sont à tout le moins particuliers ou imprévisibles (par exemple, tels enfants partageant la vie d'une mère prostituée). Les règles de socialité, les codes culturels (observance de prescriptions et interdits religieux…) sont méconnus des accueillants et peuvent être fort éloignés, voire incompatibles avec les leurs. Bref, il y a différence peu explicitable de culturalité[3] ; cet ensemble cumulé peut engendrer des tensions agonistiques tant entre parents qu'entre parents d'accueil et enfants accueillis.

4. Une partie de ceux-ci sont sujets à des troubles du comportement ; la plupart ont vécu des parcours chaotiques qui peuvent les déstructurer, état qui aiguise les deux dernières contradictions. En outre, les enfants accueillis portent très généralement à leurs parents biologiques un amour inconditionnel au point d'incriminer à tort les parents d'accueil afin de protéger leurs géniteurs lorsqu'un indice de violence est constaté au retour d'une visite. Dans cette situation de méfiance exacerbée, et pour signifier leur autorité, les premiers ont souvent des exigences irréalistes qui compliquent la tâche de la famille substitutive. Car la famille biologique garde ses droits éducatifs auxquels la famille d'accueil doit se soumettre. En conséquence, au nom des intérêts de l'enfant, cette dernière est soumise à deux pouvoirs antagoniques : celui du juge et des travailleurs sociaux, celui des parents qui n'acceptent pas d'avoir été écartés. En conséquence, garantie aux parents biologiques, la vie de la famille d'accueil échappe paradoxalement pour une bonne part au secret de la vie privée en ce qu'elle doit être potentiellement visible *et* pour le juge, *et* pour les parents biologiques.

5. Dernière contradiction qui peut générer chez tous jalousies et provocations vénéneuses : face aux enfants accueillis, les enfants de la famille d'accueil n'ont pas la même histoire, la même culture, les mêmes règles de vie toutes ancrées dans la tradition familiale et dans son réseau relationnel. Surtout, ils sont objet de l'affection parentale qu'ils retournent en affection filiale, ce dont ne bénéficient pas, et pour cause, les premiers.

2.2 Position méthodologique : le *sensing*

Les observations faites au sein de cette famille et auprès d'autres, appartenant à la famille élargie, ont commencé en 1985. Progressivement, ces personnes sont devenues des amis. Appelons cette démarche « observation réflexive », elle procède par immersion : logement chez les uns et les autres, vacances communes, échanges de services, construction d'un mur, etc. Elle repose en définitive sur la circulation des paroles et gestes quotidiens entre enquêtés et chercheur, sur leur appréciation discrète et parfois sans appel quant à la pertinence de ses interrogations, laquelle réoriente le sens que le chercheur croit devoir accorder à ses données… Ce sens est donc éloigné de celui exposé lors de restitutions toujours peu ou prou manipulatrices et condescendantes, car il émane ici d'actes apparemment insignifiants, mais qui, si le chercheur y est attentif, sont autant de retours ténus, positifs ou négatifs, jusqu'à des refus circonstanciés

[2] Mêmes très jeunes, il n'est pas rare qu'ils soient passés par des foyers.
[3] Cadre de référence induisant le sens accordé aux faits et aux événements.

Published in : Botea, Bianca ; Popescu-Jourdy, Dana (dir.), *Pratiques de la diversité et de la citoyenneté. Statut et expérience*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004215, doi : 10.17184/eac.9782813004215

qui, eux, manifestent une égalité gagnée dans une relation inégalitaire et univoque au départ, car orientée du chercheur vers l'enquêté. Nous appelons cette démarche « *sensing* » (Verstraete, 2012[4]).

L'orientation que suivait le couple pour participer à l'éducation des enfants accueillis ne m'était guère discernable car, présents seulement en dehors du temps scolaire, ces enfants restaient fort discrets : le repas ou le « moment télé » se passaient sans tensions, sinon, ils étaient dans leur chambre. Mon attention a été finalement attirée par le contraste entre cette sérénité relative face à l'origine souvent traumatisante justifiant leur présence, le fait qu'après leur départ, ils reprenaient régulièrement contact avec cette famille malgré les obstacles : d'évidence, des liens forts s'étaient noués. Mais je n'avais rien vu ! Restée invisible, l'autorité a néanmoins dû s'exercer. Aux questions telles que : comment faites-vous avec ces enfants ? La réponse restait évasive et se concluait par un « comme toi, avec tes quatre enfants » … qui ne m'ont pourtant pas été confiés par le juge. Mais un jour, j'ai posé la bonne question : « de quoi es-tu satisfaite lorsque le juge les reprend ? » Sa réponse disait en substance : ce retrait témoigne qu'elle et son époux ont « bien travaillé », que la famille biologique a également évolué et, du côté des enfants, qu'ils ont progressé dans la capacité d'« avoir conscience de ce qu'ils font ! » car c'est bien cela qui leur fait le plus souvent défaut lorsqu'ils sont confiés. Myriam a alors enchaîné sur un exemple, ce qui m'a permis de repérer sa ligne de conduite. Mais pas tout seul. Un pédagogue a lu les comptes rendus des entretiens et observations[5]. Piqué au vif, il est venu par deux fois et a même logé sur place. Son regard m'a éclairé, sensible à l'atmosphère dont il s'imprégnait : « quelle joie se dégage de ces enfants ! »

Dans ma démarche de recherche, l'intervention de cet éducateur professionnel n'est pas une nouveauté. Pratiquant l'observation ethnographique, je considère que, malgré mon attention flottante aiguisée par le retour critique issu de la consultation des *Fields notes*, je ne puis tout voir, encore moins tout comprendre. En conséquence, la construction du sens, si elle s'élabore en interaction avec les « participants » (Brouckaert), doit nécessairement être soumise au spécialiste à propos d'un aspect qui m'échappe. Ainsi, j'ai eu précédemment recours aux services d'un mathématicien pour identifier le « théorème en acte » qui se cachait derrière une pratique inventée par un batelier analphabète dont l'efficacité m'avait sidéré.

[4] Élaboré au cours d'une recherche du 7e PCRD : *Citoyennetés profanes en Europe*, que j'ai codirigée, « le « *Sensing* » fait référence aux procédures et aux pratiques méthodologiques visant à interpréter le savoir scientifique pour et par une communauté de terrain et pour ainsi la doter d'un sens et d'une pertinence sociétale. Le 'sens' se fait par toutes ces activités humaines où des questions sont formulées, des réponses développées et testées par une variété de moyens, et où un ou plusieurs sens humains sont mobilisés pour rendre de tels processus réalisables. Nous défendons une approche dynamique pour tout ce qui concerne le sens, la signification, le savoir et ses dérivés (comme la science ou les idéologies). Cela implique que nous considérons tous ces domaines ou territoires comme des processus (et pour certains d'entre eux des pratiques) plutôt que des produits, des dynamiques plutôt que des structures » (Verstraete, 2012, p. 106). La pratique présentée ici par cet anthropologue appartient davantage au dispositif déclaratif, alors que celle que je mets en œuvre repose sur l'attention au hors discours.

[5] Doté d'un master en sciences de l'éducation, il est responsable d'équipe puis responsable pédagogique d'une institution fermée à qui sont confiés des enfants sujets à des troubles graves du comportement. Après avoir fait sa connaissance à l'issue d'un colloque que j'avais organisé en 2007 autour du « Maître ignorant », avec J. Rancière, je l'ai fait régulièrement intervenir pour présenter à mes étudiants de Relation éducative des cas issus de sa pratique en institution. La clinique étant hors de mes compétences, son apport était complémentaire et pertinent, c'est pourquoi j'ai sollicité ici son avis à propos de ce qui m'était peu discernable, et encore moins analysable.

Published in : Botea, Bianca ; Popescu-Jourdy, Dana (dir.), *Pratiques de la diversité et de la citoyenneté. Statut et expérience*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004215, doi : 10.17184/eac.9782813004215

3 Enjeux

Suite au placement, la famille d'accueil se trouve en première ligne pour résoudre les effets de la confrontation entre le ministère public représentant les enfants et les adultes jugés les mettre en péril. Dans ces conditions, il s'agit, pour les premiers, de soulager, sinon de dénouer ces contradictions qui s'engrènent et leur effet multiplicateur. Il ne s'agit donc pas seulement de cohabiter, chacun restant juxtaposé aux autres dans son espace-temps à l'intérieur de frontières bordées de *no man's land* neutralisés, car cette cohabitation suppose un certain degré d'apaisement ; de plus, les espaces communs, indispensables, font partie intégrante de la vie domestique. Ils risquent d'être le théâtre d'affrontements répétés : c'est *là* précisément que, *ensemble*, se joue le vivre en dépit de contradictions centrifuges enkystées au plus intime : entre enfants accueillis *et* accueillants[6], entre leurs parents respectifs. Le défi pour les accueillants est de dégager une juste pratique afin d'inventer des solutions acceptables et satisfaisantes à moyen et long terme et, à cette fin, fixer le code et l'ajuster, négociant en fonction des contextes les règles de vie commune, d'échange, l'occupation des espaces domestiques et du temps : espaces propres – les chambres – et communs – repas, loisirs, travaux ; services partagés – tâches domestiques (entretien). Ce code est décliné au-delà du foyer en opérant les substitutions en fonction des spécificités, outre le logis : l'école, l'espace public, d'autres foyers où ils sont reçus, etc. L'ensemble de ces codes fournit le cadre au vivre ensemble en situation d'altérité forte. Ce cadre anticipe au présent des citoyens à-venir par leur insertion concrète dans la loi commune visant le respect des personnes (autrui comme soi-même) et des biens (les siens propres comme ceux d'autrui), l'échange et la coopération, ceci dès l'espace privé, mais virtuellement présent de par le mandat émanant de l'autorité de tutelle : tout fait et geste peut devenir objet de plainte. Il se trouve que, dans la vignette que nous allons examiner ci-dessous, celle présentant un moment de cette famille d'accueil illettrée, ce cadre est fragilisé par une relation asymétrique qui se déploie dans un second niveau : outre celui entre enfants accueillants et enfants accueillis, eux qui (comme l'un se présentait) se savent « méchants », existe celui des adultes, en tension entre citoyen légitime et citoyen socioculturellement « handicapé », comme le sont les illettrés selon un préjugé dominant. Bref, tant les enfants accueillis que les parents chargés de contribuer à leur éducation, tous sont respectivement tenus pour déficients et rejetés aux marges de la société.

4 Quelles orientations pour concevoir le cadre du vivre ensemble ?

L'égalité entre les enfants accueillis et les autres peut être visée par des pratiques compensatoires. Par exemple, les enseignants peuvent être moins exigeants dans le domaine des apprentissages et rester fermes, sinon rigides, dans celui du comportement afin de protéger le collectif d'une éventuelle contagion tout en « rééduquant » ces élèves « fragiles ». De même, au logis, les parents d'accueil peuvent être laxistes à propos du travail scolaire à domicile et ne rien céder, toujours au nom de l'éducation, sur les conduites domestiques. Ensuite, comment procéder pour ne pas exciter les jalousies avec ses propres enfants face aux possibles déséquilibres des comportements,

[6] Je justifierai plus loin cette qualification.

Published in : Botea, Bianca ; Popescu-Jourdy, Dana (dir.), *Pratiques de la diversité et de la citoyenneté. Statut et expérience*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004215, doi : 10.17184/eac.9782813004215

aux inégalités entre budget domestique accordé aux consanguins et celui alloué par l'autorité de tutelle pour financer les habits, les loisirs, des « accueillis », les vacances prises en commun, etc. ? Selon la perspective compensatoire, faut-il donner ou céder davantage aux autres qu'aux siens ?

Une autre perspective recommanderait de pratiquer l'égalité *au présent*, tenant compte des antagonismes propres à l'altérité de la situation. C'est précisément ce que nous avons observé au sein de cette famille. Par exemple, autoriser à tous un choix de vêtements dans une fourchette de prix resserrée tout en tolérant des dépassements pour des besoins particuliers qui seront comblés par d'autres achats plus modiques ; cette transparence exclut un traitement de faveur négocié en secret tout en préservant la singularité de chacun et, finalement, en éduquant à la gestion d'un pécule. Ces parents d'accueil parient ici sur l'intelligence : « ils peuvent comprendre ».

Derrière le comportement de ces parents, on décèle la confiance qu'ils accordent aux enfants, les leurs et les autres, laquelle fonde et accompagne la « supposition d'égalité » entre ces enfants cependant inégaux quant à leur situation :

> « Il s'agit de partir du point de vue de l'égalité, de l'affirmer, de travailler à partir de ce présupposé pour voir tout ce qu'il peut produire, pour maximaliser tout ce qui est donné de liberté et d'égalité » (J. Rancière, 1998, p. 95).

Et en effet, l'égalité de départ, spécifiée par Rancière en égalité des « êtres parlants », se décline en une série d'implications : l'« égalité des intelligences », nécessaire à la compréhension des paroles[7], implique celle « des volontés » pour mobiliser la capacité d'intelligence, etc. (Rancière, 1987 ; 2010). De là, j'infère ici la supposition de capacité à « vivre ensemble ».

La confiance nourrissant la supposition d'égalité crée le cadre matériel qui permettra à cette supposition de se *vérifier* dans les *faits*. En particulier, la supposition d'*égale capacité à vivre ensemble* : cette capacité n'est pas contractuelle, elle n'est pas davantage prédictible. Sa manifestation ne dépend pas d'un contrat contraignant entre un « bien faire » défendu par une sanction, l'enfant sujet aux troubles du comportement s'empressant alors d'outrepasser la limite afin de conserver le *statu quo ante* qu'il connaît, qu'il a expérimenté en foyer ou ailleurs, afin que le cycle transgression / punition se reconduise orchestré par la même partition : l'éducateur méfiant, l'enfant « méchant », chacun à sa place et à sa tâche, inscrits dans une spirale mortifère. Cette égalité de capacité n'autorise en outre aucune prévision : le changement ne se commande pas, il survient, mais nul ne sait ni où, ni quand, ni comment : il est confié à la liberté du sujet. C'est un choix que des conditions peuvent favoriser, la confiance en étant la première (Cornu, 2006).

[7] Bien que réduit à l'animalité domestique, l'esclave est supposé comprendre l'ordre du maître, sinon son exploitation serait impossible.

Published in : Botea, Bianca ; Popescu-Jourdy, Dana (dir.), *Pratiques de la diversité et de la citoyenneté. Statut et expérience*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004215, doi : 10.17184/eac.9782813004215

5 Les conditions créées par les parents d'accueil

L'orientation de la pratique du couple tient donc dans ceci : que l'enfant ait conscience de ses actes. Ce qui est un facteur d'autonomie. La vignette présentée ci-dessous la rendra sensible.

Les jeunes et très jeunes enfants retirés à leurs parents et confiés à la garde de tiers vivent une incertitude permanente quant à leur présent à partir du devenir qu'ils présagent. Séparés récemment ou depuis plus longtemps, ils ont alors transité dans d'autres familles, dans des foyers… Aussi, ils jaugent les adultes et se préservent par de petites et grandes provocations, soit autant de tests pour analyser les réactions de chacun, dont leurs enfants, afin de repérer quelles sont, derrière les paroles, les règles mises effectivement en œuvre qui régissent les comportements face aux événements quotidiens, face à eux surtout.

Ainsi, deux fillettes étaient fraîchement arrivées sous le toit de Myriam et Raoul. La mère les surprend à côté d'un mur dégradé avec des marqueurs. Elles dénient en être responsables, et incriminent Raoul. Appelé, celui-ci se disculpe, mais n'accuse personne ; surtout, il requalifie la faute : elle est vénielle, il réparera. Les choses en resteront là. Surprise des fillettes devant cette suite peu coutumière à leurs « bêtises » car, comme beaucoup dans cette situation, elles sont habituées au couple faute / punition inspiré par la méfiance et renforcé par le souci éducatif de leur « apprendre à se conformer à la loi », lequel recommande de « corriger » ceux qui manifestent des « problèmes de comportement ». Mais « tout enfant en fait, des bêtises, y compris les nôtres », commentera Raoul plus tard en riant. Après quelques jours qu'on imagine d'intense observation des faits et gestes de ces étranges « parents », une fillette viendra spontanément se dénoncer : ils avaient gagné sa confiance.

> L'homme démocratique est un être de parole, c'est-à-dire aussi un être poétique, capable d'assumer une distance des mots aux choses qui n'est pas déception ou tromperie, mais humanité […]. *Cette vertu poétique est une vertu de confiance*. Il s'agit de partir du point de vue de l'égalité, de l'affirmer […] (J. Rancière, 1998, p. 95, je souligne).

Séparant les mots des choses, suspendant la vérité d'emblée produite par la relation unissant la parole aux faits, ils ont manifesté là leur « vertu poétique » en se contentant des mots des fillettes et, ce faisant, leur ont offert un espace de liberté pour reconfigurer les faits allégués : « ce n'est pas Tonton qui a *fait*… C'est moi ! »

Plus intéressant encore est le cas suivant, parce que l'enjeu et les tensions incluent l'enfant « accueillant », au sens propre. Deux autres fillettes sont particulièrement violentes. On retrouve dans le gazon des reliefs de leurs crises : objets divers lancés de leur chambre, au premier étage. Un jour, Louis, 6 ans, revient avant elles de l'école et constate que son poisson rouge a disparu. Il n'en trouve aucune trace aux abords du bocal ; en pleur, il s'adresse à sa mère ; tous deux passent la maison au peigne fin (trois niveaux y sont habités par huit personnes). Finalement, le malheureux animal est retrouvé, écrasé, dans un sac plastique. Les soupçons se portent sur les filles, qui jurent leur innocence. Myriam les prend à témoin : « regardez comme il pleure ! » Rien

Published in : Botea, Bianca ; Popescu-Jourdy, Dana (dir.), *Pratiques de la diversité et de la citoyenneté. Statut et expérience*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004215, doi : 10.17184/eac.9782813004215

n'y fait. À l'écart, elle aura la rude tâche de rappeler à Louis que le comportement des enfants qu'ils reçoivent fait partie du métier pour lequel elle est salariée : « c'est un travail », dit-elle. Ce récit m'est fait une bonne quinzaine d'années après les faits. Je demande alors quelles ont été les suites : « aucune ne s'est dénoncée ». Otage de l'activité de sa mère dans l'espace privé, Louis a subi une cruelle injustice ; il a dû ravaler sa tristesse et sa colère. Cette issue démontre la rectitude des parents : en l'absence de preuve, ils accordent une totale confiance à la parole de chaque enfant. Mais cette opiniâtreté n'est pas toujours couronnée de succès ; néanmoins, ils ne négligent pas leurs échecs et en parlent spontanément. Quand je reviens à la charge quelques mois plus tard, il se trouve que Louis, qui vit en province, est de passage. Il rafraîchit la mémoire de ses parents : après plusieurs jours, une des fillettes s'est dénoncée, non à ses parents, qui pouvaient cependant agir en médiateurs et calmer son désir de revanche, mais directement auprès de lui. Cette fillette avait non seulement jaugé la confiance qu'elle pouvait accorder aux adultes, mais aussi, et surtout, à la jeune victime, allant au-devant de possibles représailles.

Ainsi, les enfants accueillis et l'enfant d'« accueil » ont visiblement été capables d'« apprendre à vivre ensemble ». L'une, à porter le poids de sa culpabilité et de sa responsabilité face à un risque plus important lié à la peine subie par la victime qui est, elle aussi, en apprentissage de la vie et peut se croire autorisée à se faire justice. De son côté, aidée par ses parents, elle s'est raisonnée et s'est retirée du terrain promis à l'affrontement. La vie sous le toit n'est pas un havre retiré du monde, il est partagé et ouvert à l'altérité que prend en charge le « travail » de la mère soutenue par son époux. Sans doute, chacun a parcouru un chemin parallèle pour se mettre à la place de l'autre (ce qu'on appelle *empathie*) : celle de la souffrance endurée par l'absence des parents, de l'autre, la peine de l'innocent.

Accueillir les « enfants du juge », c'est, implicitement, supposer leur capacité à « vivre ensemble » avec les autres résidents, et inversement. Le problème qui se pose alors est *comment* ? Corrélativement, vérifier que cette capacité se manifeste repose non sur un contrat portant sur le contenu et le moment prescrits, ce qui nécessiterait une attention ciblée sur les points où la capacité est attendue – condition pour que, préservant la liberté de l'intéressé, elle ne se manifeste guère. Mais, tout au contraire une attention ouverte et patiente. Les parents doivent être magnanimes : ils ne comptabilisent pas leurs succès pour briller ; la confiance en ces enfants leur fait effacer leurs « bêtises » qui, sinon, l'entamerait gravement au point de nourrir le ressentiment : il faut savoir « vider la corbeille » pour être disponible. De fait, cette capacité s'est vérifiée, et ces enfants entrent dans la loi. Ils leur sont visiblement reconnaissants vu le lien qu'ils gardent avec eux, même s'ils ont rejoint leur propre famille.

Myriam et Raoul construisent des « plans d'égalité » (Rancière, 2012).

> Vérifier l'égalité des intelligences n'est pas vérifier la commune possession du même langage, c'est construire un plan d'égalité, défini par deux choses : la manifestation d'une capacité de l'incapable – c'est-à-dire le fait qu'il/elle fasse quelque chose qu'il/elle n'était pas censé(e) pouvoir faire,

Published in : Botea, Bianca ; Popescu-Jourdy, Dana (dir.), *Pratiques de la diversité et de la citoyenneté. Statut et expérience*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004215, doi : 10.17184/eac.9782813004215

> et l'identification de cette capacité à un acte de communication, à la volonté de participer à un monde commun.

Ceux-ci sont reconnaissables non seulement dans les résultats qu'ils produisent, mais dans les facteurs qui analytiquement s'en dégagent. Ces adultes résistent aux diverses provocations, parfois inattendues, comme de nier effrontément un fait présent, ce qui, dans l'instant, leur exige maîtrise de soi et bienveillance pour ne pas se laisser emporter. La confiance qu'ils leur accordent en est la preuve et la motivation : Myriam et Raoul ouvrent ainsi à leur intention un espace et un temps de liberté qu'ils accompagnent à distance afin de capitaliser leurs expériences, mais aussi leur éviter des dangers aux conséquences irréversibles. Le seuil de cette bienveillance est l'*insupportable* : il n'est pas annoncé. Inattendu, il survient brutalement : « là, tu vas trop loin, je n'en peux plus. Monte dans ta chambre. Et silence ! » Sauf cas grave, la chose est ensuite oubliée, surtout si l'enfant a perçu qu'il a outrepassé là une limite symbolique, celle où le sujet parental, totalement impliqué, se trouve éperdu, victime de son engagement dans la confiance offerte à qui semble le trahir, que perdurer dans cette voie remet en cause ce lien précautionneusement noué, que le fragile équilibre de l'égalité dans cette relation asymétrique risque d'être détruit.

Ces conditions favorisent l'émergence chez les enfants des pratiques vérifiant la supposition d'égalité et, de là, à l'avenir, celle de la citoyenneté, puisque le « vivre ensemble » est mis à l'épreuve au plus sensible, au plus délicat : l'espace intime, celui du lien de l'« enfant accueillant » avec son animal familier[8]. Cette émergence témoigne aussi de leur « volonté de participer à un monde commun », celui du logis, au-delà de quoi tout peut alors commencer.

Elles favorisent la vérification de la citoyenneté tout autant chez ces adultes, bien qu'ils en soient de fait exclus car, illettrés, ils sont jugés frappés de « handicap socioculturel ». Or, bien que dépourvus de formation, même scolaire (bateliers, leurs propres parents étaient itinérants), ils « sont à la hauteur », ce qui a impressionné le visiteur qualifié qui a constaté chez eux la même position subjective que la sienne face à des enfants de ce profil. Mais lui l'a acquise au long de sa formation initiale et continue, puis au cours d'une expérience explicitée lors de « groupes de cas ».

Tant chez ces prétendus non-citoyens que chez ces enfants non-insérés dans la loi se manifestent des actes et des pratiques qui annulent l'assignation à résidence. Ces actes et ces pratiques les désidentifient des identités préjugées qui leur confèrent de part et d'autre un « handicap » particulier : soit le préjugé qui frappe ces adultes et en font les cibles d'une « lutte contre l'illettrisme » qui les stigmatise en visant à les normaliser ; en face, le préjugé comportemental qui frappe ces enfants et incite à une prise en charge éducative de plus en plus orientée vers une médicalisation orthopédique (dans Morel, 2014).

Résister aux provocations, aux jugements hâtifs quand il n'y a pas d'aveu ni de preuve matérielle pour confondre les coupables ; accorder la confiance à des enfants qui, au départ, ne semblent pas la mériter ; leur préserver des espaces de liberté pour mener leurs expériences tout en les accompagnant ; ces gestes peuvent être entendus comme

[8] Ceci dans l'espace transitionnel selon Winnicott, 1975.

Published in : Botea, Bianca ; Popescu-Jourdy, Dana (dir.), *Pratiques de la diversité et de la citoyenneté. Statut et expérience*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004215, doi : 10.17184/eac.9782813004215

des actes éducatifs prometteurs de citoyenneté. Osons ce raccourci : ce type d'acte *est* déjà citoyen de par ses principes. D'une citoyenneté authentique qui n'est pas atomisée par des qualifications qui la réduisent en la catégorisant : citoyenneté « profane », ou « ordinaire », etc. (dans respectivement Battegay, Derycke, Roux, Têtu, 2012 ; Carrel & Neveu, 2014). En effet, cette pratique s'extrait du privé en ce que, apparemment domestique, elle intéresse le domaine public, puisqu'offerte au regard virtuel du juge et des agents sociaux qu'il a mandatés. Cette visibilité est paradoxale dans l'espace intime du foyer familial qui, précisément protège enfants et parents de la vigilance publique. Ces parents d'accueil préparent donc avec courage de futurs citoyens à assumer leurs responsabilités et leurs erreurs.

Enfin, il est remarquable que cette transmission ne procède pas par des discours moralisateurs et normatifs, mais, de proche en proche, par « contagion » de *faire* tramé de *dire* (Derycke, 2016), de pratiques banales qui, et pour cause, me sont restées invisibles jusqu'au jour où j'ai eu la présence d'esprit de poser la question décisive puis de me faire aider.

6 Conclusion : autonomie et émancipation dans le vivre ensemble en situation d'altérité

Ces enfants et ces adultes s'émancipent des déterminations qui les assignent à une place d'*outsiders*. Les enfants, particulièrement, gagnent se faisant une forme d'autonomie, assumant la liberté qui leur est accordée pour « se diriger eux-mêmes ». Si la première appartient à la politique en ce qu'elle se produit au sein du rapport de domination, fruit de l'inégalité (Foray, 2016, p. 63 et *sq.*[9]), on peut admettre que, mobilisée dans la société comme système de coopération pour obtenir des avantages mutuels (Rawls), l'autonomie appartient au versant libéral. Reste que ce binaire doit être dialectisé : l'acte d'émancipation (toujours local et temporaire) est issu d'un certain état d'autonomie que s'adjuge (ou qu'a acquis) l'individu ; il débouche sur une autonomie plus grande, d'une temporalité peut-être plus longue. Il y a circularité entre les deux.

Le gain d'autonomie (se faire comprendre, s'insérer dans la loi) et l'émancipation s'articulent : l'enfant gagne en autonomie à condition d'être libre de manier son intelligence en se confrontant aux faits, à la parole adulte qu'il fait basculer dans l'aire de son désir, dans son espace transitionnel (Winnicott), pour l'imiter en la transposant, la vérifier, la reproduire, etc.

L'apprentissage du vivre ensemble en situation d'altérité passe donc par l'accroissement de l'autonomie en relation à l'émancipation progressivement gagnée. La « construction de plans d'égalité » reposant sur la confiance et la supposition d'égalité en offrent les conditions favorables.

[9] Ajouterai-je que le critère, s'il est nécessaire pour être politique selon Rancière, n'est pas suffisant, car il faut le compléter de ceci : formuler un litige privé en une question de droit, valant pour tous.

Published in : Botea, Bianca ; Popescu-Jourdy, Dana (dir.), *Pratiques de la diversité et de la citoyenneté. Statut et expérience*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004215, doi : 10.17184/eac.9782813004215

Bibliographie

Battegay, Alain ; Derycke, Marc ; Roux, Jacques ; Têtu, Marie-Thérèse (2012) « Approcher le profane en citoyenneté ? », *in* Battegay, Alain ; Derycke, Marc ; Roux, Jacques ; Têtu, Marie-Thérèse (dir.), *Citoyennetés profanes en Europe*, Paris, Le Manuscrit, p. 15 – 46.

Carrel, Marion ; Neveu, Catherine (dir.) ; *Citoyennetés ordinaires – Pour une approche renouvelée des pratiques citoyennes,* Paris, Karthala, 2014.

Cornu, Laurence (2006), « La confiance comme relation émancipatrice », *Les moments de la confiance. Connaissance, affects et engagements*, Ogien, Albert ; Quéré, Louis (dir.), Paris, Economica, p. 169 – 190.

Derycke, Marc (2016), « Conclure ? De la poétique à la politique du proche », *in* Derycke, Marc (dir.), *Citoyenneté de non citoyens*, Saint-Étienne, Presses universitaires de Saint-Étienne (PUSE), *e-pub.*

Derycke, Marc (2018), « La vulnérabilité au cœur de la relation éducative : risque et interdépendance », *in* Derycke, Marc ; Foray Philippe (dir.), *Care et éducation,* Nancy, PUN, p. *121 – 140.*

Foray Philippe, *Devenir autonome – apprendre à se diriger soi-même*, Paris, E.S.F., 2016.

Morel, Stanislas, *La médicalisation de l'échec scolaire.* Paris, La Dispute, 2014.

Rancière, Jacques, *Le maître ignorant – cinq leçons sur l'émancipation intellectuelle*, Paris, Fayard, 1987.

Rancière, Jacques, *Aux bords du politique*, Paris, La Fabrique / Folio essai, 1998.

Rancière, Jacques (2010), « Choses (re)dites », *in* Derycke, Marc ; Peroni, Michel (dir.), *Figures du maître ignorant*, Saint-Étienne, PUSE, p. 407 – 427.

Rancière, Jacques (2012), « Émancipation et handicap », *Solidaire*, revue de la Fédération Générale des P.E.P., février 2012, n° 43.

Vaz, Henrique (2016), « Les EREBAS et la prise de part collective des jeunes sourds au sort de l'école », *in* Derycke (dir.), Saint-Étienne, *Citoyenneté de non citoyens*, Presses universitaires de Saint-Étienne (PUSE), *e-pub.*

Verstraete, Ghislain (2012), « Des actions à la recherche de sens », *in* Battegay, Alain ; Derycke, Marc ; Roux, Jacques ; Têtu, Marie-Thérèse (dir.), *Citoyennetés profanes en Europe*, Paris, Le Manuscrit, p. 197 – 218.

Winnicott, Donald, *Jeu et réalité. L'espace potentiel*, Paris, Gallimard, 1975 [1971].

Published in : Botea, Bianca ; Popescu-Jourdy, Dana (dir.), *Pratiques de la diversité et de la citoyenneté. Statut et expérience*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004215, doi : 10.17184/eac.9782813004215